

Trophées de l'Eau 2013

Dossier de la rédaction de H2o
September 2012

Faire connaître les actions exemplaires pour l'eau et les milieux aquatiques, c'est l'objectif des Trophées de l'eau organisés tous les deux ans par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Qui peut concourir ? - Les collectivités, les entreprises industrielles, artisanales ou agricoles, les associations du bassin Loire-Bretagne... qui ont mené une action exemplaire de reconquête ou de préservation de la ressource en eau ou des milieux aquatiques. Leur action est aujourd'hui terminée, ils ont obtenu des résultats concrets et ils souhaitent les valoriser.

Quelles actions ? - Des actions qui répondent aux priorités de la stratégie pour l'eau du bassin Loire-Bretagne : la restauration des milieux aquatiques : cours d'eau et milieux associés, continuité sédimentaire et piscicole, trame bleue, zones humides ; la protection des ressources et la réduction des pollutions : aires d'alimentation des captages, économies d'eau, pratiques culturales non polluantes, haies et bocages, zéro-phyto, assainissement des collectivités, réduction des pollutions toxiques ; la gestion durable de l'eau dans les territoires : prise en compte de l'eau dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire, sensibilisation et concertation avec les habitants, coopération décentralisée pour l'eau dans les pays en développement.

Des reportages sur les lauréats des Trophées sont en ligne sur le site de l'agence. Les candidats doivent retourner avant le 15 mars 2013 la fiche descriptive de leur action. En octobre 2013, le jury décernera douze Trophées aux actions les plus convaincantes pour l'eau. Vous remporterez peut-être un Trophée, création de l'artiste plasticien Yann Hervis, et des outils de valorisation de votre action (reportage, vidéo, etc.).

Agence de l'eau Loire-Bretagne